

Image not found or type unknown



Le salarié qui démissionne a-t-il droit à des indemnités ?

publié le **20/08/2012**, vu **951 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lors de son départ, le salarié démissionnaire ne se voit souvent remettre que son dernier salaire ainsi que l'indemnité compensatrice, en cas de dispense de préavis par l'employeur. Sauf cas particulier, il est normalement privé d'une allocation chômage.

[Lire l'article](#)